

AARON
Société civile immobilière au capital de 100 euros
76 boulevard de Sainte-Marguerite 13009 MARSEILLE
939 654 935 RCS MARSEILLE

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE
DU 7 FEVRIER 2025

ORDRE DU JOUR

- Constat de la cession de parts sociales par Monsieur **Michael BEN DANAN** au profit de Madame **Audrey BEN ZEKRI**, et modification corrélative des statuts

- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

DEUXIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, comme conséquence de l'adoption de la résolution précédente, et après avoir constaté la signature ce jour de l'acte portant cession de parts sociales, décide de modifier ainsi qu'il suit l'article 7 « CAPITAL SOCIAL » des statuts :

Nouvelle rédaction

« Le capital social est fixé à **CENT (100) EUROS**

Il est divisé en **CENT (100)** parts sociales de **UN (1) EURO** chacune, lesquelles sont attribuées comme suit :

- A la Madame **Manon BEN ZEKRI**
QUATRE VINGT DIX NEUF parts sociales, **99 parts sociales**
Numérotées de 1 à 99 inclus
- A Madame **Audrey BEN ZEKRI**
UNE part sociale, **1 part sociale**
Numérotée 100

Total égal au nombre de parts composant le capital social : **100 parts sociales**

Conformément à la loi, les associés déclarent expressément que les **CENT (100)** parts sociales présentement créées sont souscrites en totalité par les associés, et qu'elles sont réparties entre les associés dans les proportions indiquées ci-dessus. »

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

NB

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

**CERTIFIE CONFORME
LA GERANCE**

Certifié conforme la gérance

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'A' followed by a flourish and a dot.